

Les quatre questions suivantes, auxquelles vous devez répondre, portent sur le droit coutumier en histoire et philosophie du droit.

Vous pouvez donner, à votre convenance, des exemples dans les systèmes juridiques du passé ou du présent.

Veillez répondre aussi longuement que possible à chacune des questions ; chaque question est notée séparément sur 5 points

- 1) Quelle différence faites-vous entre la coutume en tant que régularité d'une pratique sociale et le droit coutumier ? Comment la coutume peut-elle être reconnue comme règle de droit ?
- 2) La tradition des juristes romanistes et canonistes a dégagé, à côté de la répétition d'une pratique, un élément psychologique dans la formation de la coutume : l'opinion de sa nécessité ou de son obligation juridique (*opinio necessitatis, opinio juris*). Que peut-on en penser ?
- 3) Quelle place tient aujourd'hui la coutume dans les ordres juridiques ? Vous pouvez prendre des exemples en droit constitutionnel (conventions de la constitution), en droit commercial (usages commerciaux, *lex mercatoria*), en droit du travail, en droit rural, voire en droit des personnes (dans certains pays).
- 4) Les règles coutumières sont très souvent invoquées en droit international, qu'il s'agisse de pratiques locales ou universelles des États. Pourquoi le droit coutumier a-t-il conservé ce rôle alors que le nombre de conventions internationales a considérablement augmenté ?